



Ligue Vol Libre Midi-Pyrénées

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Janvier 2017

Objet de l'AGE

La création de la Région administrative Occitanie en 2016 implique que les structures et associations sportives existantes, se rassemblent et fusionnent dans la Ligue Occitanie de Vol Libre, créée le 14 octobre 2016, pour garantir une représentation recevable par les institutions régionales (conseil Régional et Direction Régionale de la Jeunesse et Sports).

Ceci doit être réalisé avant le 31/12/2017.

La conséquence de la fusion des deux ligues (Ligue de vol Libre de Midi-Pyrénées et Ligue de vol Libre de Languedoc-Roussillon) induit que les deux ligues existantes doivent après avoir assuré la continuité et le transfert des activités et patrimoines, procéder à leur dissolution juridique et financière dans les conditions régissant les associations sous loi de 1901.

A cet effet, les adhérents de la ligue LVLMP doivent d'une part voter la dissolution de leur ligue et d'autre part mandater des « Liquidateurs » chargés au nom de la LVLMP de conduire les démarches aboutissant à la dissolution.

Accueil

Dès la fin de l'Assemblée Générale Annuelle (déroulée à la Maison des Sports de Labège ce jour), il a été tenu l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue de vol Libre Midi-Pyrénées.

Les présidents de clubs, écoles, CDVL et DTE sont accueillis pour élarger le listing de présence, réception des pouvoirs de représentation.

L'assemblée générale débute à 11h00 avec 43 personnes présentes.

23 structures (Clubs, Ecoles et CDVL) sont présentes ou représentées soit 4863 voix (sur un total de 8954 voix en Midi Pyrénées et un quorum nécessaire de 2238 voix) soit une représentation de 54% des voix. L'assemblée peut donc délibérer.

Le Président Eric Irvoas souhaite la bienvenue à tous les membres présents et remercie de sa présence Monsieur Christian PEYRAS représentant le président du CROS.

Sont excusés :

- Carole DELGA – Présidente de la Région Languedoc Roussillon-Midi-Pyrénées
- Michel PELIEU – Président du Conseil Départemental CG65
- Georges MERIC – Président Conseil Départemental 31
- Jean-Claude BENINTENDE, Président FFVL ; Yves GOUESLAIN DTN FFVL
- *Pascal ETIENNE*, Directeur DRJSCS Occitanie ;
- *Christophe FOURCADE* – Directeur adjoint à la direction des Sports du Conseil Régional Occitanie
- Marie-France CHAUMEIL DRDJSCS Occitanie, responsable du pôle sport
- Laurence JOUCLAS – Patricia MARTIN - DRJSCS Pôle Sport et Nature
- Marc BRUNING – Directeur Office des Sports Conseil Général 65
- Guy DEBUISSON – Président CROS Midi-Pyrénées
- Jean-Pierre SPYNS, président du CRISA (CROS)
- Philippe ANDRE, Directeur régional de l'UNSS

Ordre du Jour de cette AGE

- Présentation de la fusion Ligue de Vol Libre Midi-Pyrénées avec la Ligue de Vol Libre de Languedoc-Roussillon au sein de la Ligue Occitanie de Vol Libre (historique de la démarche, actions menées, enjeux, situation actuelle, perspectives, date et préparation de l'AG LOVL électorale). Echanges et partage d'informations, questions des participants.
- Présentation du dossier de dissolution (contexte réglementaire, actions à mener, Etats et bilans à établir...)
- Désignation formelle et nominative des Liquidateurs mandatés (vote)
- Vote de la résolution de dissolution (qui n'interviendra de fait qu'au terme des actions de liquidation).

Présentation de la fusion des Ligues MP et LR

Le président Eric Irvoas procède à un historique de l'enchaînement des actions menées depuis l'été 2015.

Premier contact le 05/09/2015 à La Franqui (Languedoc-Roussillon) avec les représentants de la Ligue LR. Seul le pdt Y. Gilles est présent (CTN Kite Eric Wyss partiellement présent). Présentation sur les réflexions menées en MP. Echanges sur les modes de fonctionnement respectifs.

Pas de contact ultérieur avec Y. Gilles (pas de réponses aux sollicitations de réunion avec LVLMP).

Début 2016 Patrick Fontana (LVLMP) a pris contact avec des Clubs de Kite de la ligue LR pour tester leur perception du contexte de la fusion.

Rien n'a bougé durant l'hiver 2015/2016 concernant la réponse attendue d'Y. Gilles sur les propositions LVLMP transmises en 2015 et renouvelées début 2016.

Les tutelles ont réitéré leur demande pour que début 2017 il n'y ait plus qu'une seule ligue en LRMP.

Par ailleurs une rencontre le 20 Mai (avant le CD de la FFVL) eut lieu entre les Pdt FFVL et Pdt LVLMP et LRVL. Eric Irvoas sollicite et obtient du CD LVLMP un mandat clair sur les objectifs fondamentaux de la future structure : organisation de la gouvernance, portage des responsabilités, collégialité, transparence, animation des commissions thématiques, autonomie budgétaire, comptes rendus ascendants....

Lors de l'AG FFVL 2016 interpellation du pdt LR par les pdts des CDVL 31 et 46 restée sans écho. Le pdt LVLMP saisit le Pdt FFVL de la situation et lui demande d'intervenir.

Depuis, la décision est prise en réunion du bureau le 6 septembre de cesser de solliciter la ligue LR et de demander l'implication directe de la FFVL dans la résolution de la situation, les actions suivantes ont été engagées :

- envoi d'un projet de statuts de la future Ligue (préparé par LVLMP) à LR pour avis et à FFVL (pdt et DTN) pour action.
- demande d'entrevue avec pdt FFVL, pdt LR et pdt LVLMP.
- réponse pdt FFVL pour organiser en sa présence, le 14/10/2016 à Lyon une assemblée constitutive de création de la Ligue Occitanie en présence des pdt LR et pdt MP et de 3 membres des bureaux respectifs (voir lettre du 22/09/2016 du pdt FFVL adressée aux pdts de Ligues LR et MP).

Les représentants de la LVLMP s'y sont rendus pour faire aboutir cette création de Ligue (structure provisoire) en attendant la dissolution des ligues actuelles qui doit être prononcée aux AGE de chaque Ligue cédante.

Cette Ligue provisoire sera administrée en tant que président par JC Benintende, en tant que Secrétaire général par JC. Mesmer, en tant que trésorier par T. Sénac.

Le projet de statuts préparé par LVLMP a été commenté par LVLMP et FFVL et a été validé formellement le 10/10/2016 par FFVL.

Rencontre informelle le 21/01/2017 à Dourgne de représentants LR motivés par une implication dans le fonctionnement de la future Ligue d'Occitanie. Climat constructif, début de collaboration et pose de jalons.

LVLMP se dit prêt à démarrer les activités dans le cadre de la LOVL (Ligue Occitanie).

Ce 28/01/2017 un CD de la FFVL a prévu d'évoquer la situation.

La LVLMP fait savoir par son pdt que la position LVLMP vis-à-vis de LR ne bougera plus. Il indique également que le patrimoine matériel de Languedoc-Roussillon, comme celui de la LVLMP, doit rester mobilisé au profit de la Ligue Occitanie. Les terrains et sites en LR doivent être réaffectés à la Ligue Occitanie !

Par ailleurs les pratiquants Kite ont fait savoir leur volonté de rester affiliés à la FFVL malgré la perte de délégation par la FFVL (l'histoire n'est pas finie).

Concernant ce dernier sujet, la position officielle de la FFVL sera communiquée à l'issue de l'AG Annuelle du 27/03/2017.

Le pdt LVLMP annonce que prochainement un appel à candidature sera émis vers les licenciés MP (pdt de clubs et directeurs d'Ecoles) pour les postes à pourvoir au sein du futur CD LOVL. La Ligue LR devra faire de même pour proposer des représentants et constituer à partir du 4 Mars 2017 un CD équilibré et représentatif des disciplines.

Questions/ Réponses

Question : Pourquoi la Ligue LR a-t-elle des budgets plus importants que la Ligue MP ?

Réponse : La région LR est la base principale du Kite et c'est sur ce territoire que sont situés les pôles France et Espoir Kite. Par ailleurs la région LR mène une politique de promotion de ce sport (avec dans le viseur les retombées touristiques) et donc attribue des financements importantes. Il faut dire aussi que le Pdt Y. Gilles depuis de nombreuses années récolte le fruit de son investissement auprès des élus locaux et des événements « Kite » réalisés.

Question : Quid chèques « formation » attendus à la LVLMP ?

Réponse : Laurent Chamerat précise que ces chèques sont libellés à l'ordre de LVLMP pour le moment, mais qu'il est probable qu'ils soient à refaire à l'ordre de LOVL.

Laurent indique également qu'un RRF « formation » sera élu en 2017 pour la LOVL (avec des adjoints par zone géographique). Les conseillers techniques en place continueront à être les relais opérationnels.

Question : quels seront les délais de réponse aux demandes d'aides pour les sites en 2017 ?

Réponse : le temps de la mise en place de la LOVL, il est conseillé de se tourner vers la commission Nationale « Sites » pendant quelques mois.

Le pdt LVLMP annonce que pour l'instant 8 membres du CD LVLMP actuel vont se présenter pour rejoindre le CD LOVL (sur un total de 22 postes à pourvoir, non compris les 3 représentants de la «conférence des Pdt de CDVL»). Cela devrait assurer un tuilage fluide avec la prochaine gouvernance.

Le pdt rappelle l'importance pour les clubs et écoles de MP d'être présents ou représentés lors de l'Assemblée électorale LOVL du 4 Mars 2017 à Carcassonne.

Dans cet esprit il faudrait préparer un «argumentaire» écrit pour le diffuser aux clubs et ainsi avoir un bon relais auprès des licenciés MP.

Question : quel sera l'impact de la perte du Kite Nautique sur la force de la ligue LR ?

Réponse : Cela représenterait environ 1500 licenciés ! et diminuerait l'influence de la Ligue LR sur cette activité.

Question : quid des cotisations Ligue versées à la prise de licence en 2017 ?

Réponse : Les cotisations Ligue 2017 sont versées sur un compte LOVL séquestré jusqu'au démarrage effectif après le 4 Mars.

Présentation de la démarche de dissolution

Alain Duverger présente le processus auquel doit satisfaire la LVLMP en tant qu'association au regard des réglementations :

- Organiser une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) ayant pour but de présenter l'opération de dissolution aux membres de l'association
- Convoquer les membres de l'association à cette AGE selon les délais prescrits dans les statuts de la LVLMP et les conditions de décision (quorum ?)
- Les participants de l'association présents à l'AGE signeront une liste d'émargement
- L'Ordre du Jour de cette AGE traitera dans l'ordre des points suivants :
 - o Présentation de la démarche et des actions à mener par les Liquidateurs
 - o Désignation formelle et nominative des Liquidateurs et expression de leur mandat (pas besoin de commissaire aux comptes si le patrimoine est < 1550000€)
- Vote de la résolution de dissolution pour « fusion »
- Il sera établi un compte rendu de cette AGE qui servira de PV de résolution de dissolution
- Information des créanciers éventuels et des fournisseurs et prestataires en leur transmettant copie du PV AGE
- Obtenir l'accord (individuellement) des créanciers éventuels et des prestataires pour le transfert des dettes et avoirs à la Ligue Occitane de Vol Libre
- Prévenir les Partenaires et Institutions de la LVLMP de la dissolution (envoi PV AGE) tels que FFVL, DRJSCS, CROS, CRMP, CD31, CD65, PSA31, FFGYM, OVH, nom de domaine Internet...)
- Identifier et valoriser les actifs résiduels de la LVLMP (méthode retenue pour la valorisation. Pour mémoire : (Minibus, projecteur vidéo, matériel expo et de communication...). La LVLMP ne possède pas de biens immobiliers
- Identifier et valoriser les passifs de la LVLMP (dettes restant à honorer, abonnements en cours, loyers FFGYM restant à régler, prestations PSA31 à régler,...)
- Avant de prononcer la dissolution, il faut vérifier que les subventions reçues en 2016 ont bien été consommées et qu'il n'y a plus de subventions en attente de versement à LVLMP.
- Enfin déclarer en Préfecture du siège (Toulouse) sur le formulaire Cerfa prévu à cet effet, la dissolution quand tout est réglé et les comptes apurés.
- La publication au JO est prise en charge par l'Etat (si cela doit être fait, ce qui ne semble pas obligatoire).
- L'association LVLMP peut continuer à fonctionner légalement après le prononcé de dissolution pour les besoins de la Liquidation.
- Après réception du récépissé de dissolution envoyé par la Préfecture, contacter les Banques de la LVLMP pour clôture des comptes (après transfert des soldes positifs à LOVL).

Vote de la Résolution de dissolution

En l'absence de remarque, vote à main levée (0 abstention, 0 voix contre) la résolution est approuvée à l'unanimité.

Désignation des mandataires

Sur demande du Pdt de la LVLMP, Marc Brus (Trésorier) et Alain Duverger (Secrétaire Général) sont proposés à l'assemblée. Ils seront chargés à compter de ce jour de conduire la liquidation des affaires courantes et de préparer le transfert du patrimoine vers la FFVL qui l'affectera ensuite à la LOVL.

Vote à main levée (0 abstention, 0 voix contre) la désignation est approuvée à l'unanimité.

Remerciements aux participants présents.

Fin de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 12h30.

Labège, le 28 Janvier 2017

Éric Irvoas

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. Irvoas', with a horizontal line underneath.

Alain Duverger

Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Duverger', with a horizontal line underneath.